

Les Risques d'Inondation sur le Valenciennois

1- Les outils existants de la Gestion et la Prévention des Risques

2- Les outils de gestion des risques d'inondation à venir

3- Débats autour de la gouvernance

1- Le contexte

L'arrondissement de Valenciennes se caractérise par :
des inondations par débordement de cours d'eau et de
leurs principaux affluents (Rhonelle 2002)



1- Le contexte

- des inondations par ruissellement lors d'évènements pluvieux intenses (Estreux Juin 2007)



Source : SDIS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

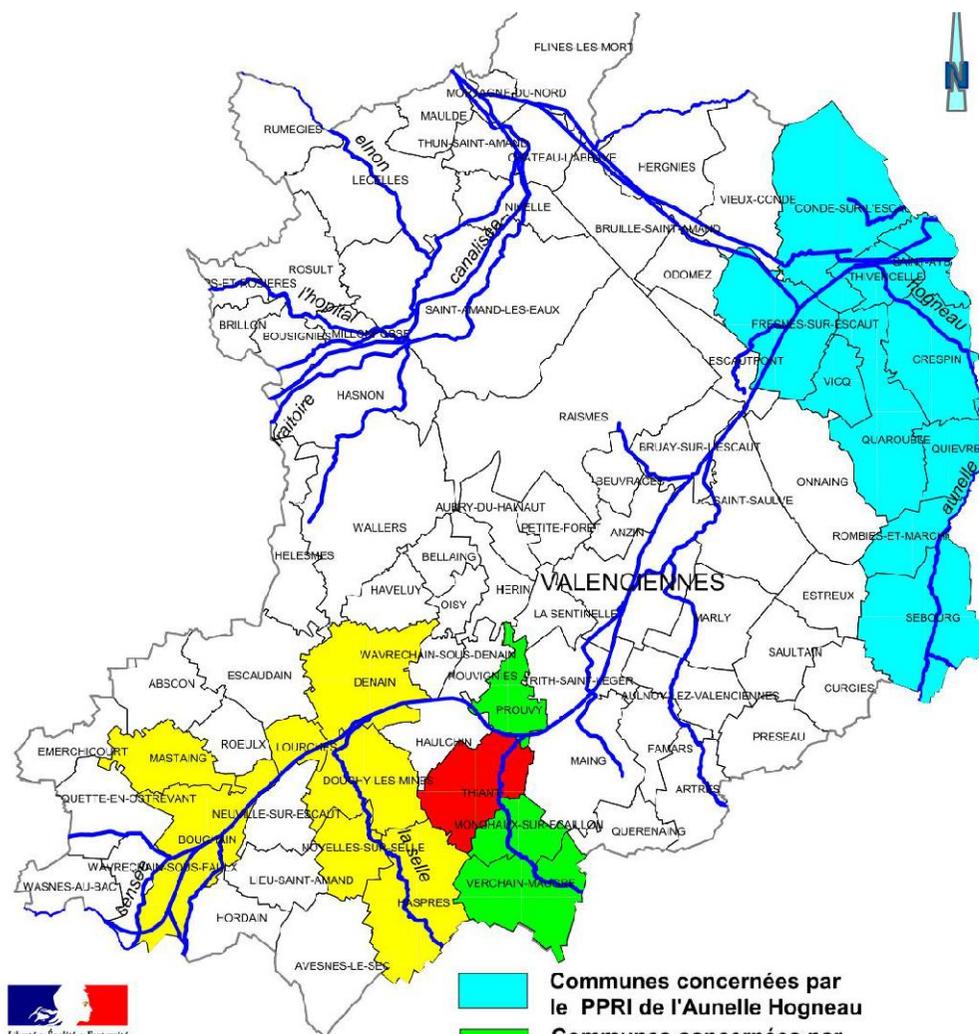
1- Les PPRi

Les outils de gestion des risques en cours d'élaboration :

Le PPRi de la vallée de l'Aunelle – Hogueau

Le PPRi de l'Ecaillon

Le PPRi du bassin Versant de la Selle



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort
BP 289
59019 LILLE CEDEX
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

- Communes concernées par le PPRi de l'Aunelle Hogueau
- Communes concernées par le PPRi de l'Ecaillon
- Communes concernées par le PPRi de la Selle
- Commune concernée par le PPRi de l'Ecaillon et le PPRi de la Selle
- Réseau hydrographique



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1 - Les PPRi

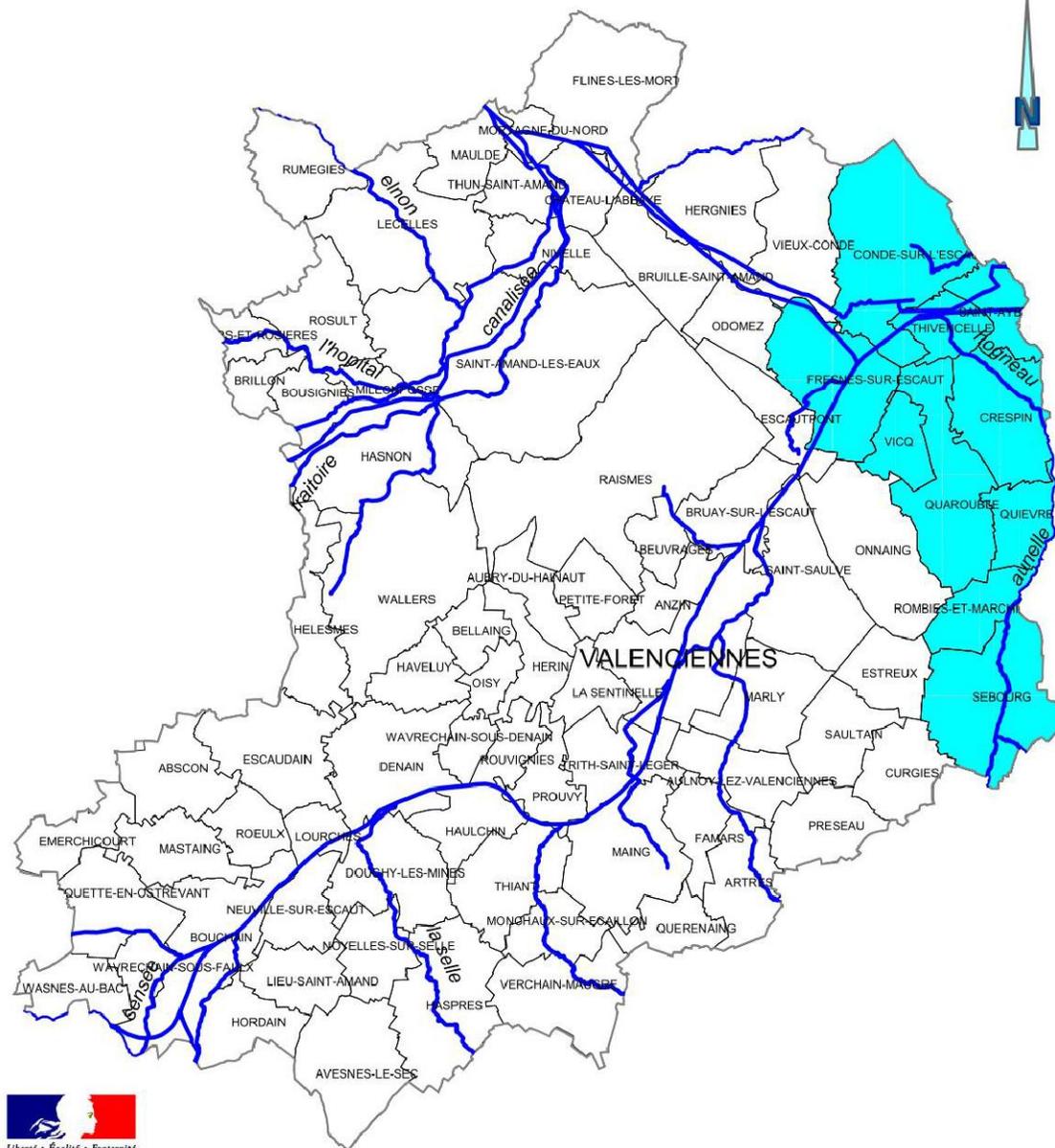
Le PPRi de la vallée de l'Aunelle – Hogueau

Prescription : 21 mai 2002

10 communes concernées :
Crespin, Quiévreachain, Rombies,
Marchipont, Saint -Aybert, Sebourg,
Thivencelle, Condé-sur-Escaut,
Fresnes-sur-Escaut, Quarouble,
Vicq

Lancement des études
décembre 2010

Avancement :
L'aléa de référence (débordement et
rupture de digues) ainsi que les
enjeux seront soumis à concertation
au premier semestre 2013



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort
BP 289
59019 LILLE CEDEX
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

Communes concernées par
le PPRi de l'Aunelle Hogueau

Réseau hydrographique

Echelle:1/170.000

20/12/2012



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1- Les PPRi

Le PPRi de l'Ecaillon

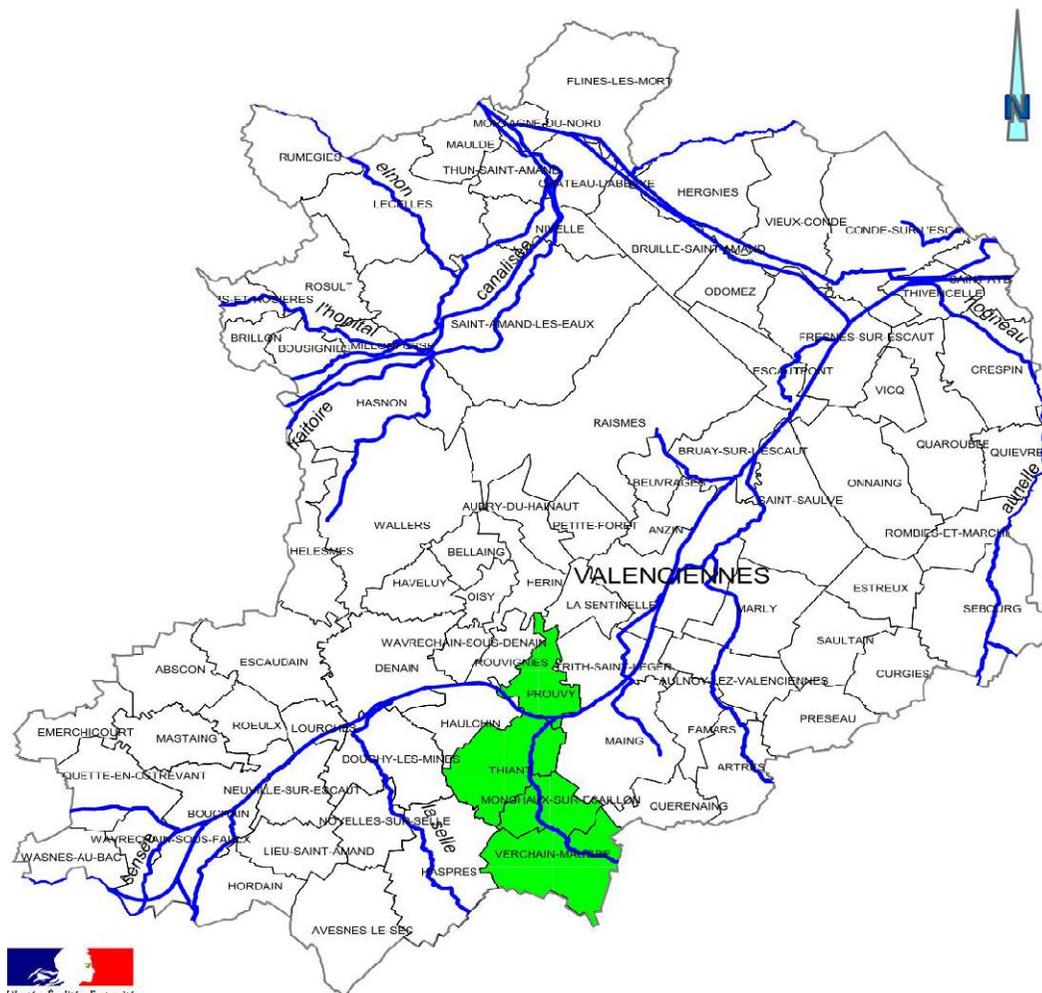
Prescription à la commune de 2001 à 2002

10 communes concernées :
Artres, Douchy-les-Mines, Haspres, Haulchin, Monchaux-sur-Ecaillon, Prouvy, Thiant, Verchain-Maugré, Maing, Querenaing

Lancement des études : septembre 2011

Avancement :
L'aléa historique a été concerté fin 2012.

L'aléa de référence et l'analyse des enjeux débutent. Ils seront soumis à la concertation aux 2ème et 3ème trimestres 2013.



RECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance
formation sur les Risques

2 Boulevard de Belfort
59000 LILLE
3019 LILLE CEDEX
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

Communes concernées par le PPRi de l'Ecaillon
Réseau hydrographique

Echelle:1/170.000

20/12/2012



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1- Les PPRi

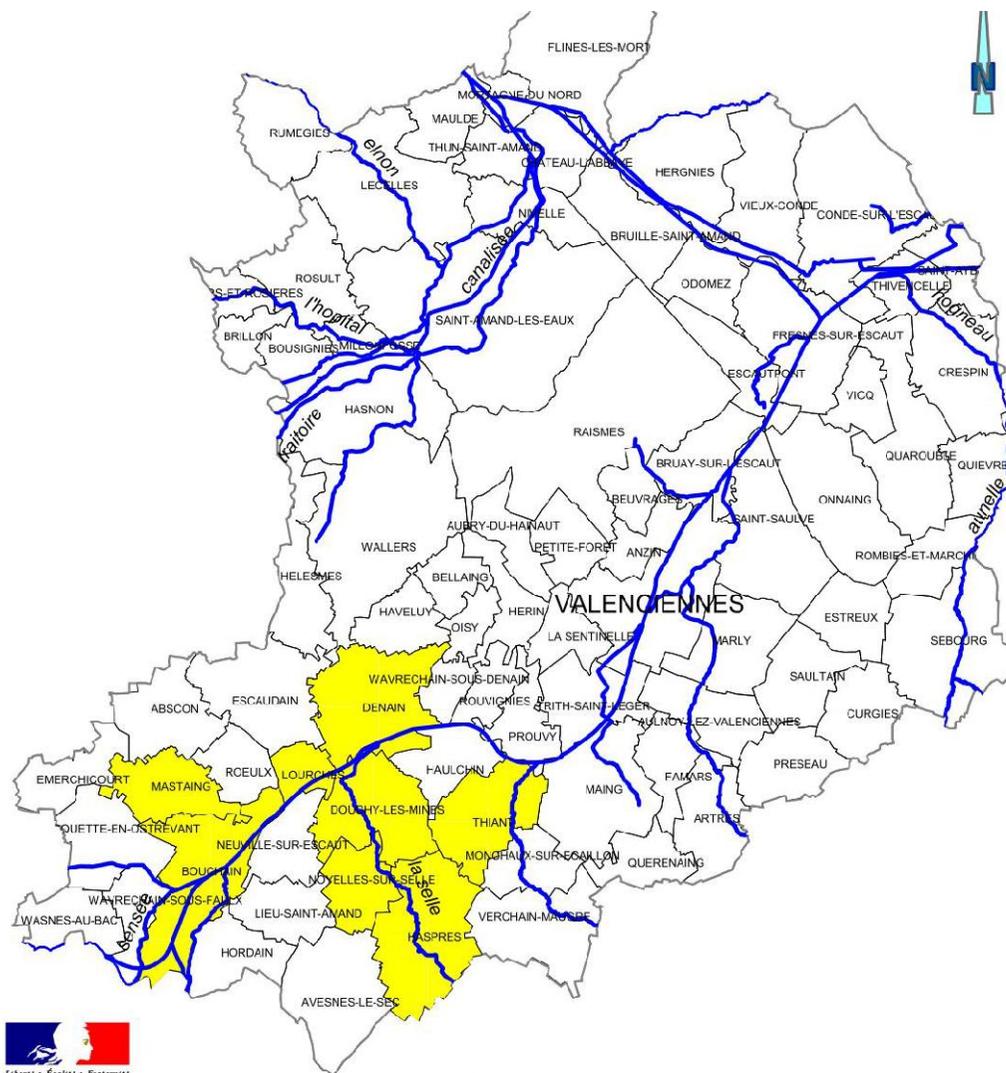
Le PPRi du bassin versant de la Selle

Prescription : 19 juin 2001

16 communes concernées :
Denain, Escaudain, Abscon, Emerchicourt, Roeulx, Mastaing, Marquette en Ostrevant, Bouchain, Louches, Douchy les Mines, Noyelles sur Selle, Avesnes

Lancement des études : juin 2010

Avancement :
L'aléa de référence
« débordement » sera défini à partir
du premier trimestre 2013



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort
BP 289
59019 LILLE CEDEX
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

 Communes concernées par
le PPRi de la Selle

 Réseau hydrographique

Echelle:1/170.000

20/12/2012

1- Les autres démarches

Élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations par la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole

Mise en œuvre d'une gestion effective et partenariale du risque, avec une priorité sur les communes concernées par le ruissellement agricole et celles soumises aux débordements de cours d'eau

L'élaboration d'un schéma de gestion des eaux pluviales sur la commune de St Saulve

Ce schéma permet d'assurer la maîtrise des ruissellements et la prévention de la dégradation des milieux aquatiques par temps de pluie

Il est élaboré par le SIAV, autorité compétente en matière d'eaux pluviales et délimite :

Des zones (de production) pour limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et d'écoulement des EP (axe de ruissellement); ex : infiltration des EP ou stockage avec débit de fuite pour maîtriser le débit de l'axe de ruissellement

Des zones (d'accumulation) où il est nécessaire d'assurer la collecte, le stockage et éventuellement le traitement des EP et de ruissellement avant rejet au milieu naturel et de maîtriser l'urbanisation

2- Les outils de gestion et de prévention élaborés en 2013

Le PPRI de la Rhonelle (lancement de l'appel d'offre) au dernier trimestre 2013

L'étude de caractérisation des risques naturels dont les inondations par débordement et ruissellement sur le Valenciennois

Le contexte de l'étude

Le Valenciennois se caractérise par la présence des phénomènes suivants :

Les risques liés aux inondations par débordement et par ruissellement

Les risques liés à la présence de cavités souterraines

Les risques miniers liés à la présence d'anciennes concessions de mines de charbon

Les mouvements de terrain liés au retrait gonflement des argiles

Le risque sismicité (aléa modéré classé en niveau 2)

Les objectifs de l'étude

Capitaliser les connaissances existantes et les approfondir sur le risque d'inondation (par des recherches bibliographiques et des investigations sur site)

Susciter un constat partagé des enjeux sur le Valenciennois en matière de risques naturels

Engager des démarches avec les acteurs locaux concernant le choix des outils adaptés pour la prise en compte des risques à l'échelle appropriée -commune, intercommunalité, bassin versant etc.)

Les études ont été confiées à IMS – RN et commenceront en février 2013

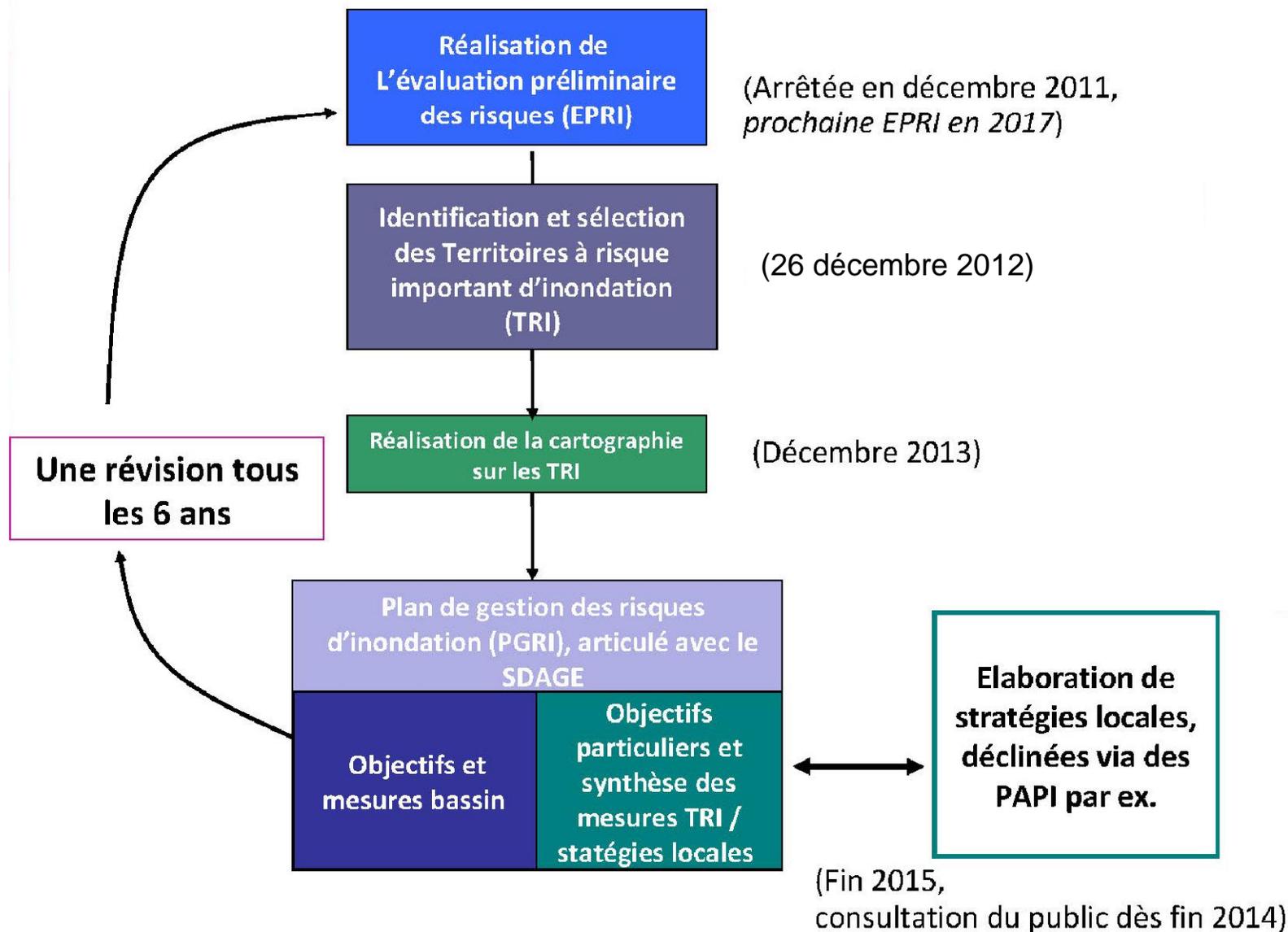
2- La gestion des eaux pluviales

Un retour d'expérience à mener suite aux travaux engagés par le SIAV pour l'élaboration du schéma de gestion des eaux pluviales sur la commune de St Saulve

Une réflexion à engager sur une extension de ces dispositifs aux sous-bassins versants les plus concernés et l'identification des périmètres et des structures adhoc pour l'élaboration de ces schémas

2- La Directive Inondation

Les étapes de la directive



2- La Directive Inondation

Plusieurs échelles de travail

Échelle nationale : Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

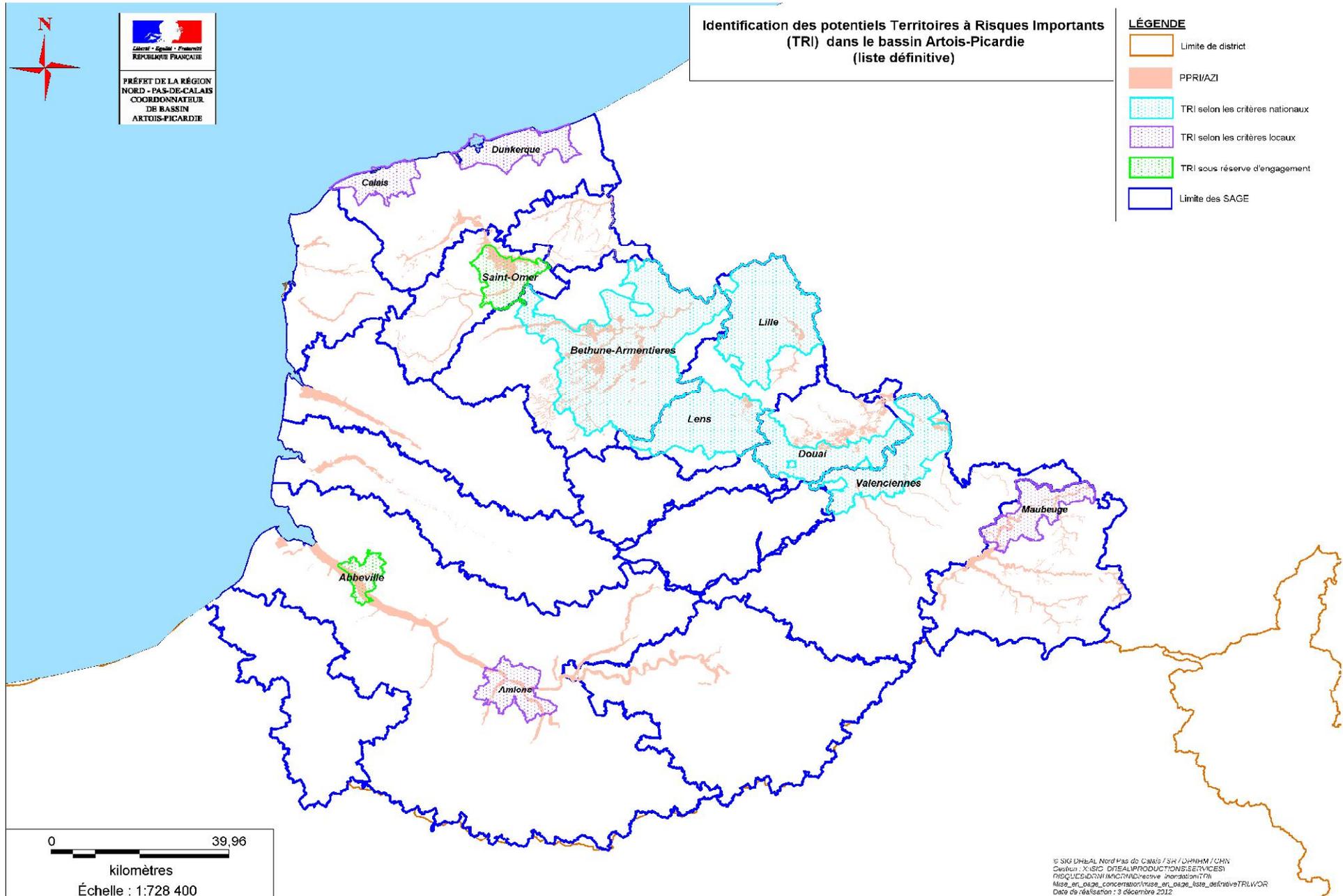
Échelle du bassin Artois Picardie : Élaboration du Plan de Gestion des risques d'inondation (PGRI)

Échelle locale : « Stratégie locale » d'application à l'échelle des territoires à risque important d'inondation (TRI) et des périmètres de gestion associés



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation



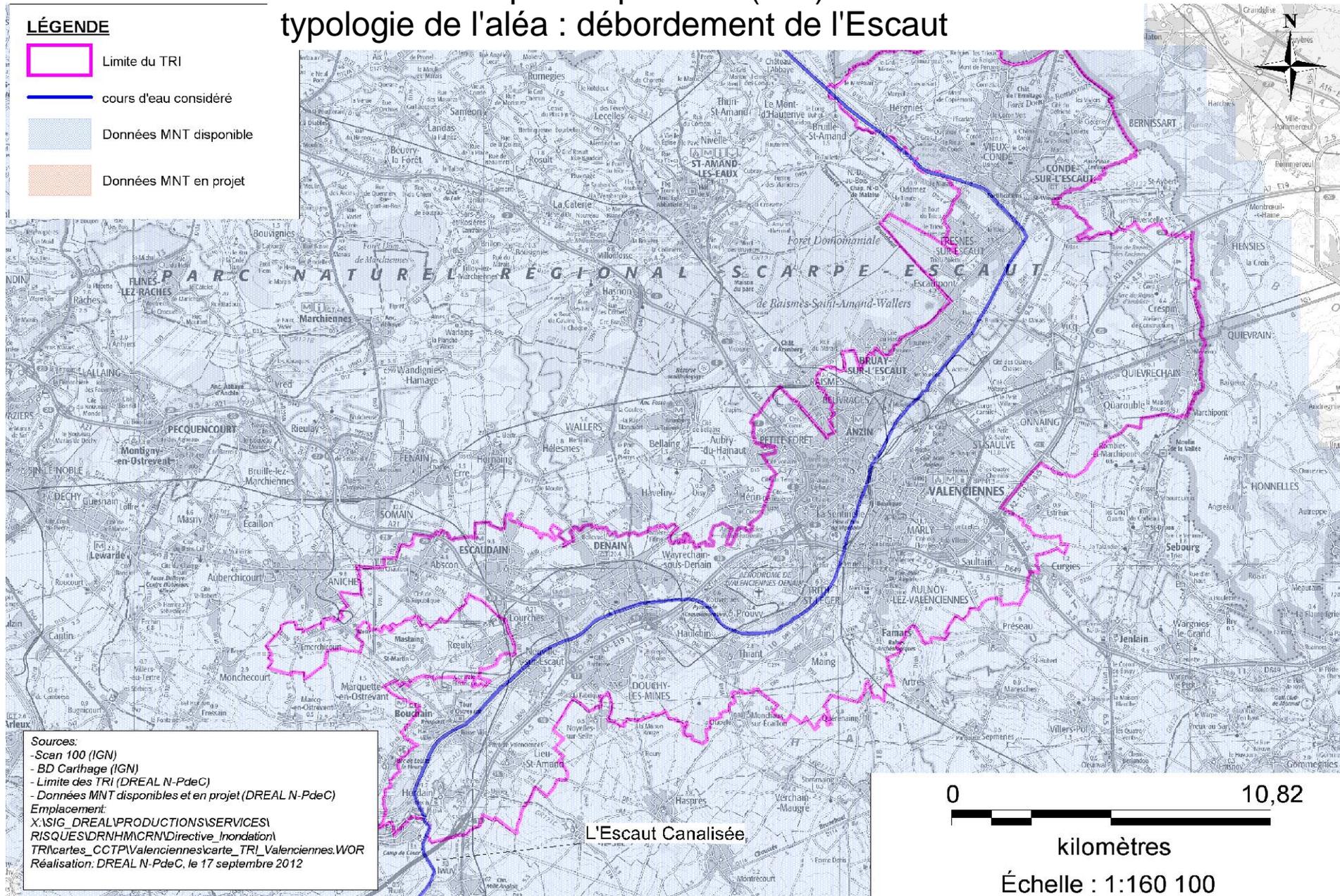


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Territoire à Risques Importants (TRI) de Valenciennes typologie de l'aléa : débordement de l'Escaut



2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Phase 2 en cours : approfondissement des connaissances cartographiques

D'ici fin 2013, pour chaque TRI : cartographie des surfaces inondables et les risques sur les événements:

fréquents ($T < 30$ ans)

moyens ($100 < T < 300$ ans)

extrêmes (> 1000 ans)

Cartographie au 1/25 000ème

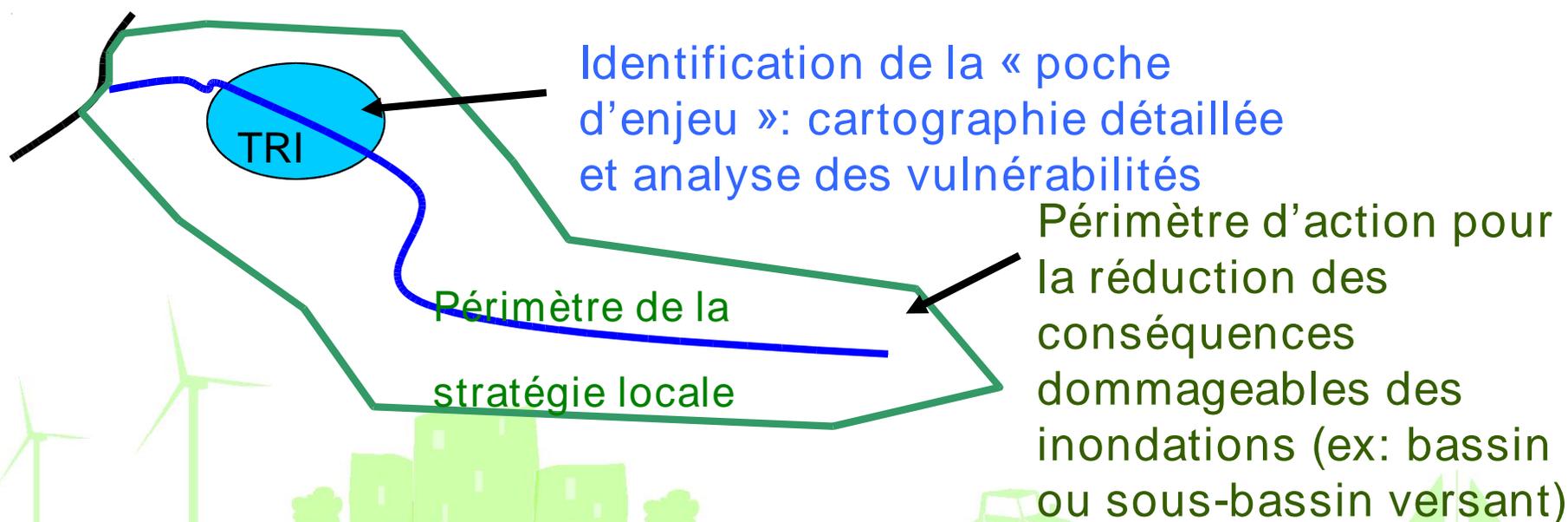
Objectif : affiner la connaissance de l'exposition des enjeux aux inondations en vue de réaliser des Plans de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) et de fixer les objectifs des Stratégies Locales

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Phase 3 en cours de démarrage : élaboration des stratégies locales

Le périmètre du TRI n'est pas le périmètre de gestion: la réduction des conséquences dommageables des inondations sur le TRI est programmée sur un territoire plus large, qui est celui de la stratégie locale.

Les stratégies locales, actuellement préfigurées par les PAPI « nouvelle génération », ont vocation à permettre de réduire les conséquences négatives des inondations sur son périmètre



Phase 3 en cours de démarrage : élaboration des stratégies locales

Contenu des stratégies locales, approuvées par le(s) Préfet(s) concerné(s) (après avis du Préfet coordonnateur de bassin):

Un diagnostic (issu de l'EPRI et de la cartographie)

Des objectifs fixés par le PGRI a minima pour le ou les TRI correspondants, et qui peuvent concerner l'ensemble du périmètre de la stratégie, à l'horizon 15-20 ans

Un programme d'actions (à l'instar des PAPI) concourant à la réalisation de ces objectifs (mesures de court, moyen, long terme) sur l'ensemble des champs de la gestion des risques d'inondation – qui devra être évalué et révisé à chaque cycle de la directive

Portée des stratégies locales :

En tant que telles, pas de portée juridique directe

Portée indirecte via le PGRI, à la portée juridique étendue, et qui inclut une synthèse des stratégies et de leurs mesures.

Phase 3 en cours de démarrage : élaboration des stratégies locales

rôle de la Structure Porteuse

Le porteur de la stratégie aura pour rôle le pilotage et la coordination, en partenariat avec l'Etat, de l'élaboration puis de la mise en œuvre de la stratégie locale

Organisation

Au niveau local - Stratégie Locale

association des parties prenantes :

Etat / structure porteuse / parties prenantes

Au niveau bassin – Stratégies Locales et Plan de Gestion des Risques Inondations

Création d'un Comité Territorial Stratégique (CTS) qui donnera l'impulsion pour la mise en place et le suivi à la fois des stratégies locales et du PGRI.

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Objectif

Faire émerger parmi les parties prenantes les porteurs des stratégies locales reconnus par l'ensemble des acteurs locaux

Créer et organiser la gouvernance de gestion des risques à l'échelle du périmètre des stratégies locales

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

La Méthode

Convier l'ensemble des parties prenantes à des réunions de prospection sous présidence des sous-préfectures avec la participation de la DREAL et de la DDTM

Ces réunions ont pour objet :

la présentation de la Directive Inondation, sa finalité, le rôle des parties prenantes, le rôle des porteurs des stratégies locales

les premières réflexions sur l'identification des porteurs de stratégies locales et sur les modalités de gouvernance de gestion du risque inondation.

3- Débats autour de la gouvernance

Une gouvernance locale doit être définie en tenant compte de l'organisation territoriale complexe des EPCI ayant des compétences en rapport avec les inondations, cours d'eau et eaux pluviales :

Lutte contre les inondations, gestion des cours d'eau

Assainissement

Urbanisme

Gestion des eaux

3- Débats autour de la gouvernance

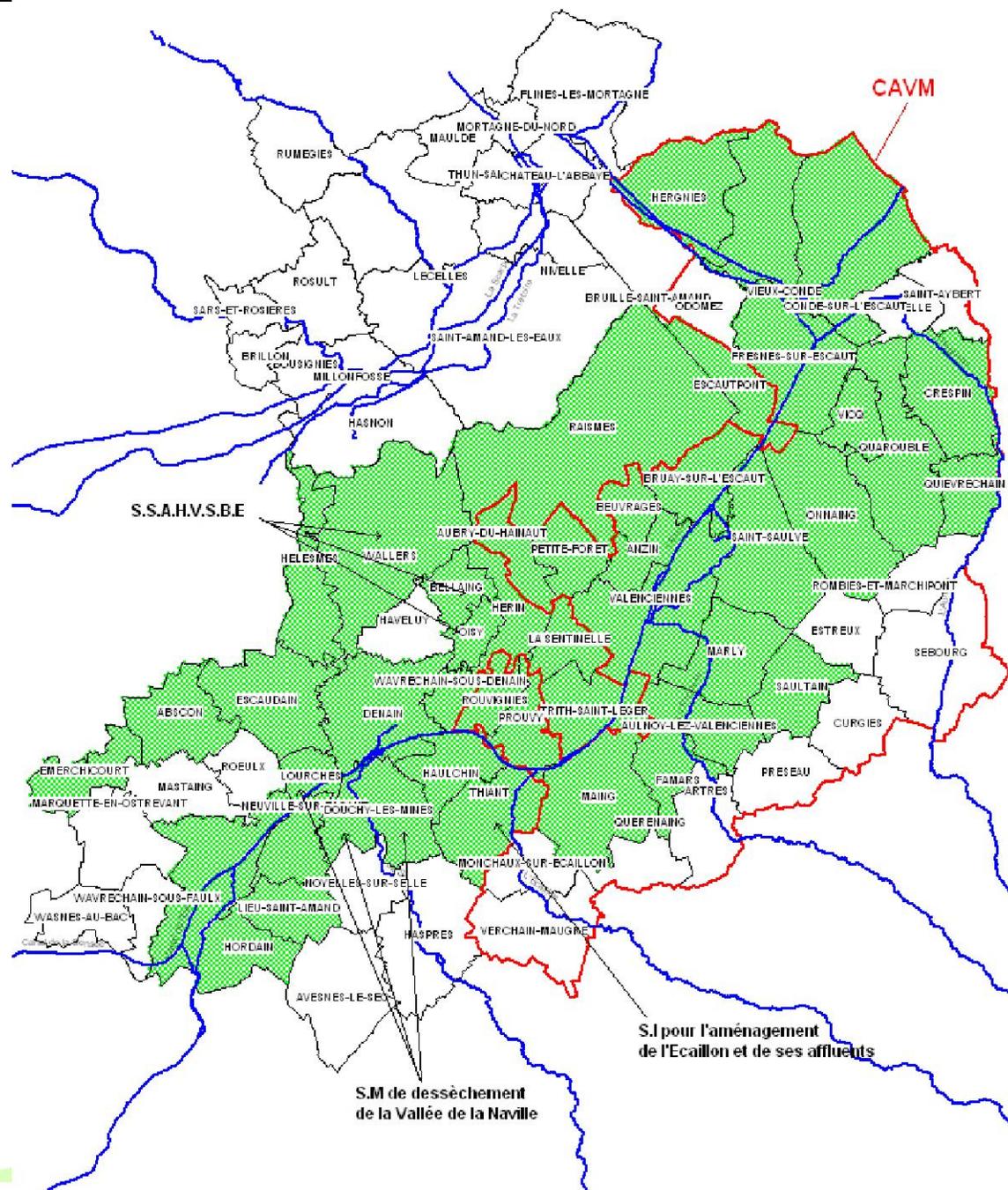
Lutte contre les inondations, gestion des cours d'eau :

CAVM (58% des communes du TRI) a réalisé (pilier protection dans la politique des risques) une Zone d'Expansion de Crues (ZEC) à Crespin; projet de réalisation d'un PAPI (pilier protection, prévention, gestion de crise et information)

S.M.A.H.V.S.B.E (4 communes du TRI) a réalisé des travaux de lutte contre les inondations

Syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Ecaillon et de ses affluents (1 commune) a aussi réalisé des travaux de lutte contre les inondations

Syndicat Mixte de Dessèchement de la Vallée de la Neuville (3 communes).



3- Débats autour de la gouvernance

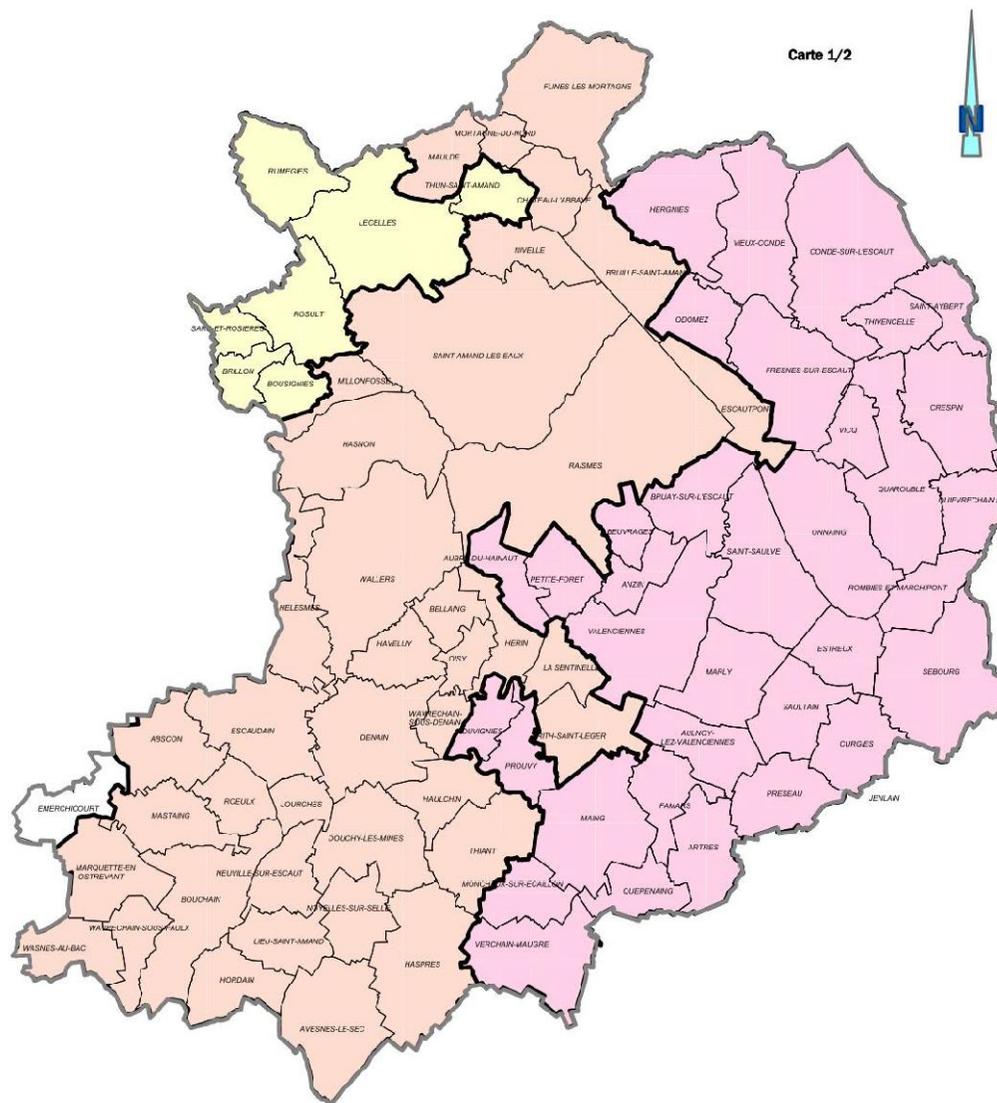
La Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole couvre 58 % des communes du TRI

La Communauté d'agglomération Porte du Hainaut couvre 39 % des communes du TRI

Les structures compétentes en urbanisme :

Le SIPES qui porte le SCOT couvre 97 % des communes du TRI

Chacune des communes du TRI

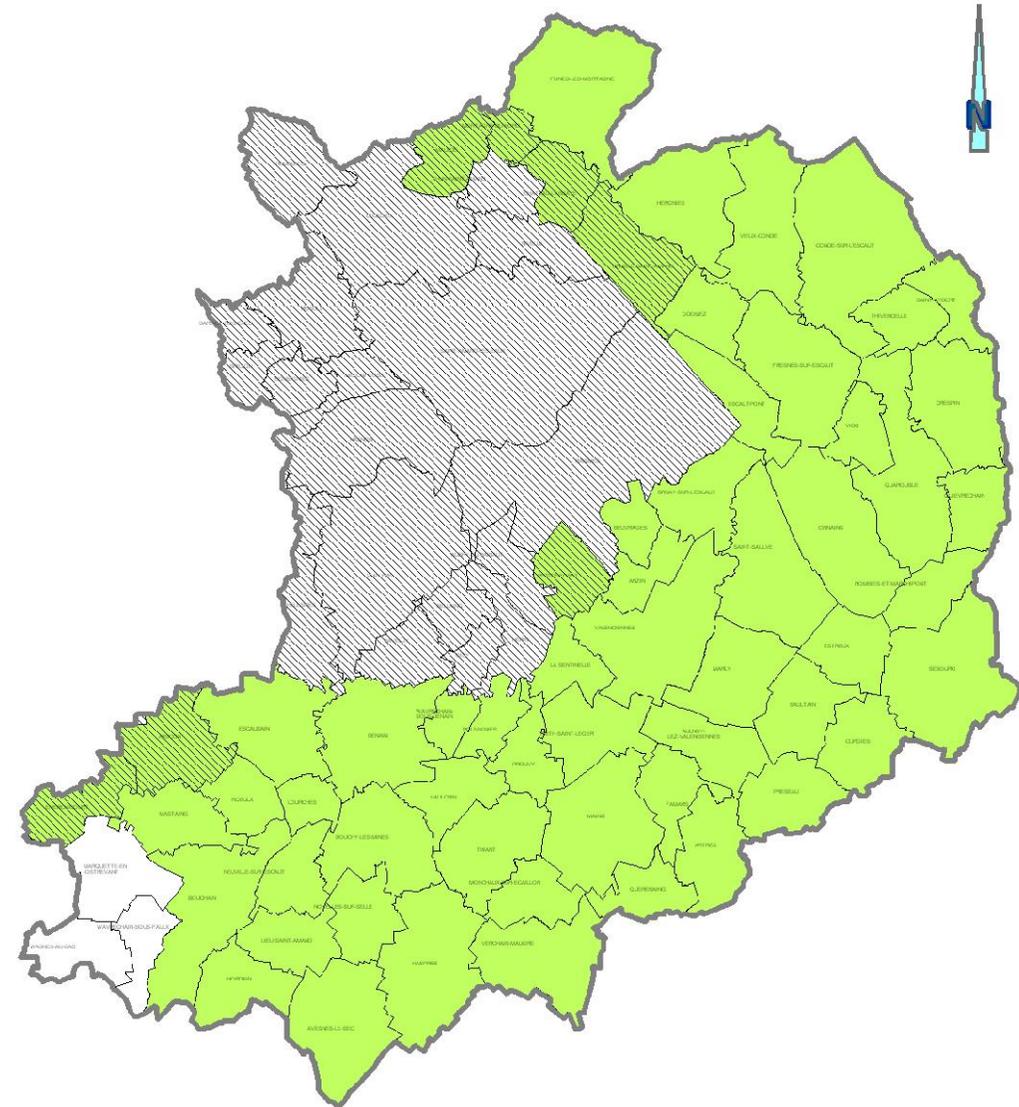


- Communauté de Communes de la Vallée de la Scarpe
- Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole
- Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

3- Débats autour de la gouvernance

Le Parc Naturel Régional Scarpe-Escout (structure porteuse du SAGE Scarpe-Aval) couvre 38 % du TRI

L'association Escaut Vivant (structure porteuse du SAGE Escaut) couvre 100 % du TRI



 Scarpe aval
 Escaut